

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 10 octobre 2024

Convocation adressée le 4 octobre 2024

Délibération publiée le 17 octobre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD
Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL
Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

Secrétaire : Nadine GEORGEL

2024_36

Protocole financier 2025/2027 entre le syndicat mixte, la Ville et la Métropole de Lyon

Rapporteur : Patrick ODIARD

Conformément à l'article 10.1 des statuts du syndicat mixte de gestion, « *les contributions des collectivités membres sont fixées par un protocole financier dans lequel figurent également les modalités de versement de ces contributions* ».

Il convient d'adopter un nouveau protocole concernant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Celui-ci reconduit pour l'exercice 2025 des participations statutaires d'un même montant que celles de 2024 soit :

- Ville de Lyon : 7 311 360 €
- Métropole de Lyon : 1 792 000 €

L'article 1^{er} du document précise en outre que pour les exercices 2026 et 2027, les montants des contributions annuelles seront reconduits à l'identique sous réserve du vote des budgets annuels de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Toutefois, si les montants votés pour les exercices 2025, 2026 et 2027 sont modifiés, un avenant au protocole sera proposé au vote des assemblées délibérantes des collectivités membres et du Conservatoire.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** le protocole financier qui détermine les conditions de participation des collectivités membres au fonctionnement du syndicat mixte pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

✓ **autorise** le président à signer ce document et ses avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Patrick ODIARD